

# RAPPORT ANNUEL

Sur le prix et la qualité du Service Public d'Élimination des Déchets





## TABLE DES MATIERES

1. PREAMBULE	4
2. PRESENTATION DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DECHETS (SPED)	
2.1 Le territoire desservi	4
2.2 Présentation du « Pôle technique »	
3. LES INDICATEURS TECHNIQUES	6
3.1 La collecte des ordures ménagères	6
a) L'organisation	
b) Le circuit de traitement	
c) Les tonnages collectés	
d) Comparaison par rapport aux autres collectivités	
3.2 La collecte sélective des emballages ménagers	
a) L'organisation	10
b) Localisation des points d'apport volontaire	
c) La collecte, le tri et le recyclaged) Les tonnages collectésd	
e) Évolution des tonnagese	
f) Comparaison par rapport aux autres collectivités	
3.3 La déchèterie	14
a) L'organisation	
b) Les filières de collecte et de traitementb)	
c) Les quantités collectées	16
3.4 Les déchets verts	17
a) L'organisation	
b) Les tonnages collectés	17
3.5 Le compostage individuel	17
3.6 Les professionnels	19
3.7 Réduction des déchets, une priorité durable pour notre terri	
a) Levier de réduction des déchets : la redevance incitative	
b) Moyen humain : création de poste de l'ambassadeur de tri en 2016	
c) Animations de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets	

4. LES INDICATEURS FINANCIERS	22
4.1 Le financement du service	
a) Les tarifs de la REOM	
b) Le mode de règlement de la REOMb)	23
c) Produit de la redevance hors campings sur terrains privés (hors dég	rèvements,
situation au 11 avril 2018)	
d) Produit de la redevance des campings sur terrain privé	
e) Dégrèvements – annulations	
4.2 Montant annuel des dépenses et des recettes par service	
a) La station de transfert des ordures ménagères	
b) La déchèteriec) Les plates-formes de déchets verts	24 25
d) Le tri sélectif	
4.3 Montant annuel comptable des dépenses et des rec	
service déchets	
a) L'investissementb) L'exploitationb	
4.4 Rémunérations annuelles des principales prestations d	
• • •	
réalisées par des entreprises sous contrat	
4.5 Montant détaillé des principales aides reçues d'org	janismes
agrées au titre du décret n°92-377 du 1er avril 1992 relatif aux	déchets
résultant de l'abandon des emballages ou mandatés	par des
organismes agréés	27
4.6 Montant détaillé des principales ventes de matériaux au	
· ·	
la valorisation (selon le compte administratif 2018)	29
CVALORITIONS RECEIVED CECTION RECRECITED	
5. SYNOPTIQUE DES FLUX DE GESTION DES DECHETS	s 30

#### 1. PREAMBULE

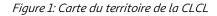
Le contenu du présent rapport est fixé par le décret n°2000-404 du 11 mai 2000.

## 2. PRESENTATION DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS (SPED)

### 2.1 | Le territoire desservi

Depuis 1995, la compétence « protection de l'environnement par la collecte sélective, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés » est confiée à la communauté de communes.

Ses services assurent la collecte, sur le territoire, de ses quatorze communes membres¹.





<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>La population totale légale en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 est de 28 135 habitant. Les communes de Brignogan-Plages et Plounéour-Trez ont fusionné au premier janvier 2018 pour créer la commune nouvelle de Plounéour-Brignogan-Plages.

#### 2.2 | Présentation du « Pôle technique »



Au sein du Pôle Technique, le Service Public d'Elimination des Déchets (SPED) est piloté par un responsable dédié Marylène KREBS-TANGUY.

La gestion administrative et la mise en œuvre des projets du service sont assurées par 2 agents :

- L'assistante: cet agent a pour principale mission d'assurer l'accueil des usagers du service, de participer à la gestion administrative du SPED et d'assurer le suivi des réclamations;
- L'ambassadrice du tri : cet agent a pour principale mission, la mise en place d'actions permettant de sensibiliser les usagers au tri et à la réduction des déchets.

La collecte des déchets est assurée par 11 agents. Ils sont encadrés par le responsable de service SPED.

Ce personnel permanent est renforcé ponctuellement (en particulier lors de la saison estivale) par des agents contractuels ou saisonniers.

#### 3. LES INDICATEURS TECHNIQUES

### 3.1 | La collecte des ordures ménagères

#### a) L'organisation

La collecte est réalisée en régie par 11 agents qui disposent de deux camions-grue et de trois camions-benne, dont deux sont utilisés toute l'année. Le troisième est mis en service lors des tournées de rattrapage des jours fériés ou en remplacement d'un autre camionbenne.

Il existe deux modes de collecte des ordures ménagères :

- la collecte des points d'apport volontaire;
- la collecte des bacs individuels.

#### • Points d'apport volontaire (PAV)

Au premier janvier 2018 La population dispose de 109 colonnes enterrées et semienterrées, implantées sur les quatorze communes du territoire.

Durant le mois de décembre 2018, la CLCL a commencé le remplacement des colonnes à ordures ménagères. Certaines colonnes ont été supprimées.

Aussi, au 31 décembre, la population dispose de 105 colonnes ainsi implantées :

Commune	Nbre PAV	Localisation des PAV		
Goulven	1	Gouerven		
Guissény	9	Brendaouez Croas Ar Gall / Curnic / Kerbrézant / local technique / mairie / Nodéven / Penniquin / salle Jean Fily / Seiler – Barrachou		
Kerlouan	4	Lanhir / Lanveur / la poste / supermarché Casino		
Kernilis	6	Ancienne mairie / atelier communal / Keranna / rue des Abers / salle des sports / terrain de foot		
Kernouës	2	Bourg / Kergoff		
Lanarvily	1	Parking du cimetière		
Le Folgoët	16	Centre E. Leclerc x 2 / Croas Kerzu / Keranna / Kermaria / mairie / moulin du Folgoët / parking Frépel / route de Brest / route de Lanarvily / route de Landivisiau / route de Lannilis / rue de la Paix / rue des Ajoncs d'Or / rue des Hirondelles / rue Lavoisier		
Lesneven	30	Ancienne clinique / boulevard Jean Moulin / boulevard Schumann / carrefour rues Leclerc - Saint Esprit / carrefour rues Marne Argoat / champs de bataille / château d'eau / école Argoat / hameau du Chatel / HLM Cleusmeur / HLM Masseron / HLM Parcou / HLM Pen Ar Cosquer / mairie / nord église / parking médiathèque / parking Mesnigoalen / piscine / place Camarthen / place du Pont / RD 125 / rue Alsace Lorraine / rue		

		Colette / rue des Tanneurs / rue Gandhi / rue Masseron / rue Per Jakez Hélias / salle Jo Vérine / supermarché Casino / Ty Rus
Ploudaniel	15	Cité de Freland / clos de Kermahellan / Lesgall / Penfrat / place Saint Yves / Poulourou /Park Hir / hameau des 4 vents / rue Aimé Talec / rue de Kerjoly / rue de la Villemarque / rue des Châtaigners / rue du Sabotier / San Kouroun / square d'Alsace
Plouider	5	La Gare / parking de l'école / Pen Ar Valy / pont du Chatel / rue de Lesneven
Plounéour – Brignogan – Plages	8	Bourg (parking rue Naot Hir) x 3 / Camping de la Côte des Légendes   → Brignogan – Plages Kerurus / place Saint Pierre / salle des sports / stade de Kervillo → Plounéour – Trez
Saint – Frégant	2	Bourg / Kergoff
Saint – Méen	3	Place des Vosges / RD 74 / salle multifonctions
Trégarantec	2	Mairie / salle communale

Tous les foyers disposent d'un badge leur permettant d'accéder aux colonnes.



La collecte de ces colonnes est réalisée du lundi au samedi, par les deux camions-grue.

Les tournées quotidiennes sont établies en fonction du taux de remplissage de chaque colonne.

#### • Bacs individuels

En complément du badge, des bacs individuels de 120 litres et 240 litres sont distribués aux usagers qui le souhaitent et dont l'habitation se trouve dans le secteur desservi par la collecte en porte à porte .

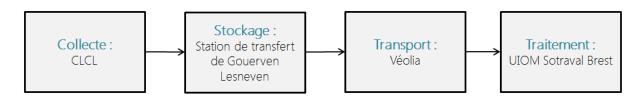
Ces bacs identifiés sont collectés du lundi au vendredi, de 5h00 à 13h00 (12h00 le vendredi), par les deux camions-benne, selon les tournées suivantes :

Jour de collecte	Communes			
Lundi	Ploudaniel / Lesneven			
Mardi	Kerlouan			
Mercredi	Goulven / Guissény / Kernouës / Plounéour-Trez			
Jeudi	Brignogan-Plages / Le Folgoët / Plouider			
Vendredi	Kernilis / Lanarvily / Saint-Frégant / Saint-Méen / Trégarantec			

La communauté de communes peut attribuer, après avis des CCAS communaux, un bac individuel aux personnes ayant des difficultés à se déplacer jusqu'aux PAV.



#### b) Le circuit de traitement

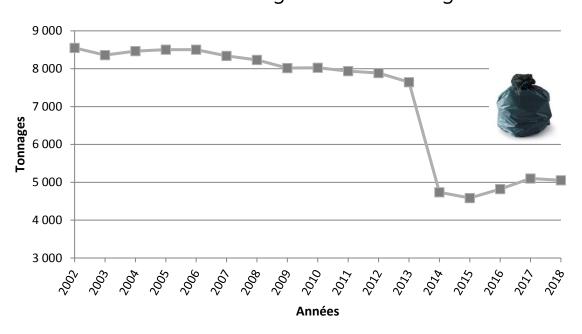


La totalité des ordures ménagères est incinérée à l'usine du SPERNOT à Brest. Cette usine a une capacité réglementaire de 157 680 tonnes.

#### c) Les tonnages collectés

	Tonnages		
	2017	2018	Variation 2018/2017
Ordures ménagères	5 099,40	5 054,34	-0,88%

## Evolution annuelle du tonnage d'ordures ménagères



#### d) Comparaison par rapport aux autres collectivités

	ОМ
CLCL	179.64 kg/hab
CCPLD	177 kg/hab
CCPI	199 kg/hab
CCPA	177 kg/hab

RATIO CLCL KG/HAB	RATIO MOYEN DU FINISTERE 2017 KG/KAB	ECART
179.64	207	13,2%

On constate un ratio sur la CLCL plus de 9% au dessous du ratio moyen départemental.

#### 3.2 | La collecte sélective des emballages ménagers

#### *a)* L'organisation

Le tri sélectif des déchets ménagers est en place depuis 2000. La collecte se fait en points d'apport volontaire.

A chacun de ces points, la population dispose :

- D'une colonne à repère jaune pour les emballages secs : bouteilles et flacons plastiques, boîtes et conserves métalliques, barquettes en aluminium, briques alimentaires, aérosols vides, bidons métalliques, journaux, prospectus, magazines, boîtes et suremballages en cartonnette;
- D'une colonne à repère vert pour le verre : bouteilles, bocaux et pots en verre.



Ces colonnes sont en accès libre, contrairement à celles destinées à la collecte des ordures ménagères pour lesquelles il faut disposer d'un badge pour les ouvrir.

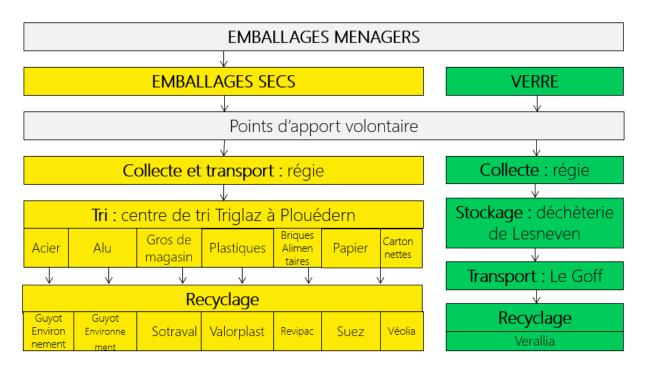
#### b) Localisation des points d'apport volontaire

Commune	Nbr e PAV	Localisation des PAV
Goulven	1	Gouerven
Guissény	6	Local technique / parking mairie / Nodéven / Curnic / salle Jean Fily / Brendaouez Croas Ar Gall
Kerlouan	10	Lanhir / parking du supermarché Casino / Lanveur / rue Saint Brévalaire (la poste) / Neiz Vran (verre) / Crémiou (verre) / camping du Bendin / Karreck Hir / Rudoloc / salle des sports

Kernilis	2	Terrain de foot / salle des sports
Kernouës	2	Place arrière de la mairie / Kergoff
Lanarvily	2	Croas ar l'Here / Parking cimetière
Le Folgoët	7	Route de Landivisiau / centre E. Leclerc x 2 / parking Frépel / Kermaria / route de Brest / rue Lavoisier / salle des sports
Lesneven	17	Parking de Mesnigoalen / piscine / salle Jo Vérine / château d'eau / champ de bataille / parking école Argoat / Ty Rus / place de Camarthen / parking du supermarché Casino / place du Pont / boulevard Schumann / rue Masseron / déchèterie / HLM Pen Ar Cosquer / rue Leclerc St Esprit / place des 3 Piliers / HLM du Parcou
Ploudaniel	12	Place Saint Yves / parking de la mairie / San Kouroun / square d'Alsace / rue Aimé Le Talec / hameau des 4 vents / Lesgall / Poullouroux / rue des Châtaigniers / rue Hersant Villemarqué / Penfrat / Mescoden
Plouider	4	La Gare / Pont du Châtel / rue de Lesneven / Dourmap
Plounéour Brignogan Plages	7	Bourg (parking rue Naot Hir) / camping de la côte des légendes / camping du phare (en été) → Brignogan Plages Salle des sports / entrée du camping de Kerurus / place Saint Pierre / La Gare → Plounéour – Trez
Saint-Frégant	2	Parking église / Kergoff
Saint-Méen	3	Place des Vosges / Prat Guen / salle communale
Trégarantec	2	Salle polyvalente / mairie

La collecte de ces colonnes est réalisée en fonction du taux de remplissage, du lundi au samedi, par les deux camions-grue.

#### c) La collecte, le tri et le recyclage



Depuis le 26 septembre 2011, la communauté Lesneven Côte des Légendes a signé un contrat programme de durée avec la Société Eco Emballages définissant les modalités de soutiens financier à la valorisation des emballages ménagers, suivant un barème national, barème E. Ce contrat est arrivé à échéance en fin d'année 2017.

Par ailleurs, depuis le 02 octobre 2013, la communauté Lesneven Côte des Légendes a également signé une convention avec l'Eco-Organisme Ecofolio permettant le soutien financier du recyclage, de la valorisation et l'élimination des papiers graphiques usagés. Cette convention régit également les modalités administratives, techniques et financières entre Ecofolio et la CLCL

Depuis le 1er janvier 2018, l'éco organisme Eco-Emballages a changé de nom et est devenu CITEO. Il regroupe à présent les deux éco organismes Eco-emballages et Ecofolio.

Un nouveau barème (barème F) est enté entre en viqueur au 1er janvier 2018.

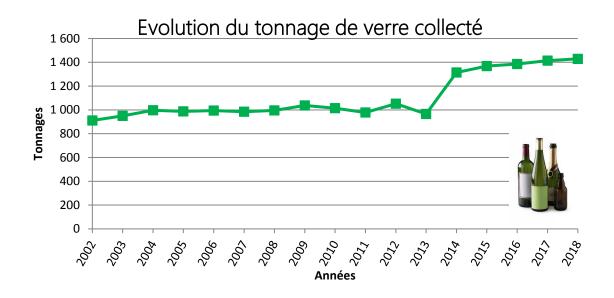
Matériaux	Option de reprise	Repreneur	Prix de reprise	Prix plancher
Acier	Fédération	Guyot Environnement	PR (m) =0.68 X BDSV3 - 31 €	70 €/t
Aluminium	Fédération	Guyot Environnement	PR(m)= moyenne du mois m de la mercuriale N 1368 – 31 €	500€/t
Plastique	Filière	Valorplast	Prix de reprise fixé trimestriellement par Valorplast	PEHD: 80 €/t PET clair: 100 €/t PET fonce: 20 €/t
Papier carton non complexé( 5.02)	Fédération	VEOLIA	PR(m) = pr(M-1) + Variation 1.04 COPACEL m	71€/t
Papier(1.11)	Fédération	SUEZ	PR(m) = pr(M-1) + Variation 1.11 COPACEL m	98 €/t
Carton de déchèterie (1.05)	Fédération	VEOLIA	PR(m) = pr(M-1) + Variation 1.05 COPACEL m	81€/t
Papier Carton Complexé	Filière	Revipac	Valeur fixe	10 €/T
Gros de Magasin		Sotraval		Négociation mensuelle
Verre	Filière	Verrallia France	Prix fixé annuellement par Verrallia France	23.97 €/t

En raison d'une forte baisse des prix de reprise des cartons, le prix plancher du papier carton non complexé et du carton de déchèterie a été modifié en cours d'année par avenant. Le prix plancher de ces matériaux est donc passé à 62€/t.

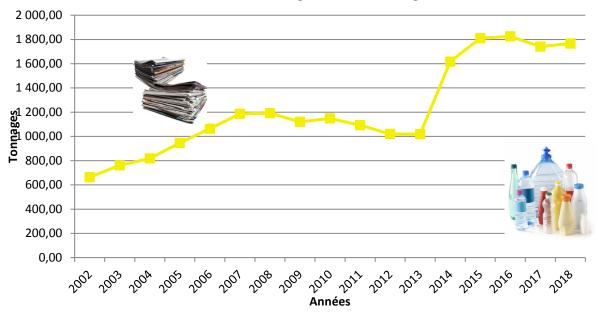
#### d) Les tonnages collectés

	Tonnages			
Désignation	2017	2018	Variation 2018/17	
Verre	1413,86	1429,34	1,09%	
Emballages secs	1741,36	1765,98	1,41%	
Carton déchèterie	284,4	322,97	13,56%	
TOTAL	3439,62	3518,29	2,29%	

#### e) Évolution des tonnages

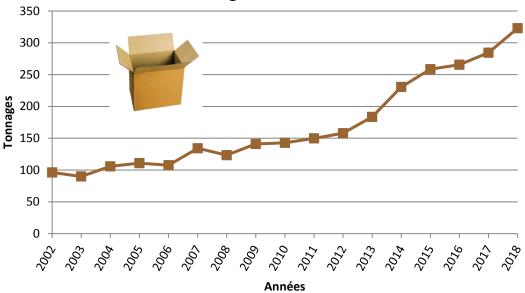


## Evolution du tonnage d'emballages secs



Le taux de refus au centre de tri est de l'ordre de 27.8 % en moyenne sur l'année 2018 pour la CLCL. Le taux moyen de refus au centre de tri est de 16.6%. Le taux de refus de la CLCL est donc trop élevé. La prise en charge de ce taux de refus est pénalisée financièrement pour la CLCL. Il convient donc de mener des actions pour ramener le taux de refus de la CLCL à la moyenne des autres EPCI.





#### f) Comparaison par rapport aux autres collectivités

	CARTON	VERRE KG/HAB	EMBALLAGES	TAUX DE REFUS
CLCL	11.47	50.8	62.76	27.8%
CCPLD	5	41	55	14.7 %
CCPI	6.21	48.2	55	16 %
CCPA	10	48,49	37.88 Kg	11.1 %

### 3.3 | La déchèterie

#### a) L'organisation

La communauté dispose d'une déchèterie gérée en régie. Située dans la zone industrielle de Gouerven à Lesneven, elle est ouverte du lundi au samedi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h45. Son gardiennage est assuré par deux agents. Un essai a été réalisée sur le dernier trimestre 2018 pour ouvrir la déchetterie à partir de 08h30 du lundi au vendredi pour les professionnels.

- <u>1 caisson « tout venant »</u>: vitres, double vitrage, miroirs, placoplâtre, plastique, polystyrène, tissus, papiers et cartons souillés.
- <u>1 caisson « gravats / inertes »</u>: vaisselle, porcelaine, cristal, grès, faïence (évier, cuvette), pierre, gravillons, sable, ciment, briques, coquilles vides.
- <u>l caisson « cartons »</u>: toutes sortes de cartons déposés à plat.

- 1 caisson « métaux » : petite ferraille, tôles de bardage, vélos.
- <u>1 caisson « bois »</u>: le bois d'emballage (palettes, caisses, cagettes), les portes, volets et fenêtres (huisseries sans verre), les charpentes, chevrons, poutres et clôtures, les contreplaqués, les panneaux de particules de fibres propres, les chutes diverses, menuiseries, bois massif, agglomérés, mélaminés.
- <u>1 fosse à verre</u>: tout type de verre SAUF le verre armé, le verre feuilleté, le verre à usage médical et la vaisselle. Cette fosse sert également de point de regroupement pour l'ensemble du verre collecté dans les colonnes à verre.
- 1 conteneur « huiles usagées » : seules les huiles de vidange moteur des particuliers.
- 1 conteneur « huiles alimentaires » : seules les huiles de fritures des particuliers.
- 6 colonnes aériennes pour la collecte des emballages secs: bouteilles et flacons plastiques, boîtes et conserves métalliques, barquettes en aluminium, briques alimentaires, aérosols vides, bidons métalliques, journaux, prospectus, magazines, boîtes et suremballages en cartonnette.
- <u>1 armoire « DDS » : Déchets Diffus Spécifiques des ménages</u> : peintures, vernis, colles, acides, solvants, produits phytosanitaires domestiques (engrais, désherbants), batteries, cartouches d'imprimante vides, piles usagées.
  - → Les déchets spécifiques des professionnels sont refusés.
- 1 caisson maritime « DEEE »: les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques: le gros électroménager (réfrigérateur, congélateur, lave-vaisselle, cuisinière, four à micro-ondes, machine à laver, radiateur électrique), les petits appareils (radio, unité centrale d'ordinateur, imprimante, téléphone, perceuse, robot ménager, fer à repasser, rasoir électrique, ...), les écrans et moniteurs (écran de télévision, d'ordinateur, cathodique ou plat, ordinateur portable,...), les jouets, équipements de loisir et de sport (console de jeux, jouet télécommandé, montre, ...), les lampes usagées.
- <u>1 caisson DEA (déchets d'éléments d'ameublement)</u>: tous les meubles quel que soit leur matériau (bois, métallique, plastique), leur provenance (maison, jardin, garage), ou leur état (entier, démonté, en état d'usage ou non).
  - sièges, canapés, fauteuils
  - matelas, sommiers, cadres de lit
  - meubles vidés de leur contenu
  - meubles de cuisine et salle de bain (sans les vasques, éviers, robinetterie)
  - les parties de meubles

Le caisson DEA est exclusivement réservé aux déchets des particuliers. Certains professionnels peuvent cependant y avoir accès s'ils présentent une carte justifiant le fait qu'ils sont adhérents à Ecomobilier.

#### b) Les filières de collecte et de traitement

Depuis le  $1^{er}$  janvier 2017, les filières de collecte et de traitement des déchets sont les suivantes :

	Prestataire ou		Type de traitement et destination /
Type de déchets	transporteur	REP	acheminement
Déchets banals			Recyclage ou incinération
industriels			
Gravats	Guyot		Valorisation matière, enfouissement CSDU
	environnement		III
Ferraille			Recyclage
Batteries			Recyclage
Bois			Valorisation matière, panneaux de
			particules, bois énergie
Cartons	Recycleurs		Recyclage
(déchèterie)	Bretons		
DEA		Ecomobilier	Recyclage/ valorisation énergétique/
			élimination
Verre	Transports Le	Eco-emballages	Recyclage
	Goff		
DDS		Eco-DDS	Regroupement, broyage et incinération avec
	Chimirec		récupération d'énergie
	Ciliiiiiec		Incinération avec récupération d'énergie
Huiles de vidange			Recyclage
Huiles alimentaires	Oléovia		Valorisation matière
Néons, lampes LED	SODICOM	Recylum	Recyclage
Piles en mélange	Ludovic Le Gall	Corépile	Recyclage
DEEE	Véolia	Ecosystèmes	Recyclage

### c) Les quantités collectées

			Quan	tités
Désignation		2017	2018	Variation 2018 / 2017
Batteries (T)		8,65	8,63	-0,23%
Bois (T)		872,16	776,50	-10,97%
Déchets banals (	(T)	1 314,50	1 190,66	-9,42%
Gravats (T)		1 573,52	1 347,40	-14,37%
Huiles (L)		11 500,00	11 800,00	2,61%
Huiles alimentai	res (L)	900,00	2 190,00	143,33%
Platinage (T)		365,08	375,24	2,78%
DMS (T)	REP	28,49	45,64	60,17%
רוין כויוט (דו	Hors REP	11,11	12,04	8,37%
Piles usagées (T)		2,55	2,67	4,62%
Tubes et ampoules usagés (T)		0,63	*	_
DEEE (T)		263,10	261,93	-0,44%
DEA		669,50	*	

<sup>\*</sup>Quantités totales inconnues au moment de la rédaction du rapport

Les tonnages produits en emballages secs et cartons sont pris en compte au niveau de la collecte sélective.

#### 3.4 | Les déchets verts

#### a) L'organisation

La communauté de communes met à disposition des usagers, trois plates-formes pour le dépôt de déchets verts.

#### Elles se situent à:

- Lesneven : à proximité de la déchèterie

- Plounéour-Brignogan-Plages : au lieu-dit « Lanveur »

- Guissény: au lieu-dit « Kergoniou »

Seuls les dépôts de tontes de pelouse, de tailles de haies et de branchages d'un diamètre inférieur à 10 cm, y sont autorisés.

Les déchets verts sont broyés sur place par la société Théaud puis distribués par ses soins à différents repreneurs.

#### b) Les tonnages collectés

	Quantités				
	2017	2018	Variatio n 2018/17		
Plate-forme de Lesneven	4 945	4 010	-18,91%		
Plate-forme de Plounéour-Brignogan Plages	4 275	3 849	-9,95%		
Plate-forme de Guissény	3 516	3 177	-9,66%		
TOTAL	12 736	11 036	-13,35%		

## 3.5 | Le compostage individuel

Afin de diminuer les tonnages de déchets, la communauté de communes met à disposition de la population, contre une participation financière, **des composteurs individuels**.

Deux modèles sont proposés (cf. photo ci-dessous):

- Le modèle de 320 litres contre une participation de 10.00€
- Le modèle de 800 litres contre une participation de 20.00€





Modèle 320 Litres

Modèle 800 Litres

L'objectif est de réduire le tonnage d'ordures ménagères à incinérer, en valorisant la partie fermentescible qui représente en moyenne 30% du volume des ordures. Le compostage individuel permet de recycler, chez soi, certains déchets organiques et d'obtenir un compost pour ses propres besoins de jardinage.

Les déchets pouvant être jetés dans le composteur sont :

- <u>Les déchets de cuisine</u>: épluchures de fruits et légumes, restes de repas (sauf les os et le gras), marc de café avec filtre, thé, infusettes, coquilles d'œufs, essuie-tout, serviettes en papier ...
- <u>Les déchets de jardin</u>: feuilles mortes, déchets du potager, tontes de gazon, tailles de haies (sauf thuyas), fleurs fanées, mauvaises herbes non grainées, fumier d'animaux, sciures de bois, cendres de bois, copeaux de bois non traités, paille, foin

Depuis 2004 jusqu'à la fin de l'année 2018, 4793 composteurs ont été mis à disposition des usagers du territoire de la CLCL (155 composteurs en 2018).

#### 3.6 | Les professionnels

La communauté de communes propose deux types de services pour la collecte des déchets des professionnels du territoire.

- Le service global comprend la mise à disposition d'un ou plusieurs conteneur(s) ou bac(s) individuel(s) et d'un ou plusieurs badge(s). En choisissant ce service, les professionnels ont accès à la collecte des déchets ménagers (en porte à porte ou en apport volontaire) mais également à la déchèterie et aux aires de déchets verts.
- **Le service réduit :** les professionnels qui optent pour ce service ont uniquement accès à la déchèterie et aux aires de déchets verts.

Les professionnels qui souhaitent adhérer à l'un des services que propose la communauté de communes sont soumis à la signature d'une convention, qui contractualise le partenariat entre les deux parties.

## 3.7 | La réduction des déchets: une priorité durable pour notre territoire

a) Levier de réduction des déchets : la redevance incitative

Depuis 2014 la population utilise les nouveaux équipements mais les nombreux ajustements techniques ont entrainé un retard dans la mise en place de la facturation incitative. Cette facturation sera mise en place au 01/01/2019.

Cette redevance incitative répond à trois objectifs :

- <u>un objectif d'équité</u> : les usagers sont facturés en fonction de leur production de déchets. Cela permet de récompenser les efforts de tri.
- <u>un objectif financier</u>: une diminution du tonnage des ordures ménagères et une augmentation du tonnage des déchets recyclables permettent une maîtrise des coûts de traitement, de transport et des taxes.
- <u>un objectif environnemental</u>: la réduction des déchets à la source et l'augmentation du recyclage favorisent la préservation des ressources naturelles.

L'accès à la déchèterie et aux aires de déchets verts devra se faire au moyen du badge servant à l'ouverture des colonnes à ordures ménagères.

b) Moyen humain : création de poste de l'ambassadeur de tri en 2016

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016 une ambassadrice du tri a rejoint l'équipe du SPED. Ses fonctions consistent essentiellement au développement d'actions autour du tri sélectif et de la réduction des déchets.

L'ambassadrice de tri intervient essentiellement auprès du grand public (permanence au service déchet à l'hôtel communautaire, interventions auprès d'associations, organisation d'événement grand public autour de la réduction des déchets) et assure le suivi qualitatif du tri sélectif (caractérisations au centre de tri).

- c) Animations de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets
- Animations scolaires de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets (janvier 2018-décembre 2018)

Les animations étaient proposées aux classes de grande-section – CP ainsi qu'aux classes de CM1 et CM2 (intervention de 3 heures par classe)

Ville	Etablissement scolaire	Niveau de la classe	Nombre d'élèves	Nombre de classes
Brignogan-	Ecole Jean-Guillou	CP-CE1	18	1
Plages	Ecole Jedii-Guillou	CE2-CM1-CM2	24	1
		GS-CP	26	1
Guissény	Ecole Sainte Jeanne d'Arc	CE2-CM1-CM2	19	1
		CM1-CM2	25	1
	Ecole Sainte-Anne	CP-CE1	25	1
Kerlouan	Ecote Sunte-Anne	CM1-CM2	26	1
Kertouun	Ecole du Tréas	GS-CP-CE1	13	1
	Lcote du Treus	CE2-CMC-CM2	15	1
Le Folgoët	Ecole Paul Gauguin	GS-CP	34	1
Le Folgoet	Ecole Paul Gauguiii	CM1-CM2	33	1
		СР	22	1
		СР	16	1
		СР	22	1
	Ecole Argoat Sacré-Cœur	CM1	32	1
		CM1	22	1
		CM1	32	1
		CM2	29	1
		CM2	31	1
	Ecole Diwan	СР	10	1
Lesneven	Ecole Diwan	CM1-CM2	25	1
		СР	24	1
		СР	24	1
		CE2-CM1	22	1
	Facile Jacouse Dufinent	CM1	23	1
	Ecole Jacques Prévert	CM1	24	1
		CM2	26	1
		CM2	26	1
		CM2	26	1
		СР	28	1
Ploudaniel	Ecole Sainte-Anne	CM1	32	1
		CM2	33	1
	Fools Natus David de l	CP-CE1	21	1
Plouider	Ecole Notre Dame de la	CE2-CM1	23	1
	Sagesse	CM1-CM2	26	1
Saint-Frégant	Ecole Sainte-Anne	GS-CP	27	1
Saint-Méen	Ecole Saint-Joseph	GS-CP	32	1
	TOTAL GENERAL		916	37

#### • Actions avec des partenaires locaux

Sont ici présentées quelques actions d'accompagnement au tri sélectif et à la réduction des déchets réalisées durant l'année 2018, pour un panel de public qui se veut le plus large possible.

#### o Visite du centre de tri

A la demande d'associations des temps d'animations autour du tri sélectif ont été organisés dont le contenu et les modalités d'interventions été définis entre les associations et la CLCL.

Ainsi, en 2018:

- Lors de la semaine bleue, une visite du centre de tri a été organisé par la communauté de communes pour les retraités, 80 personnes ont pu visiter le centre de Triglaz.
- Coordination d'une visite pour une vingtaine de membres du club des aînés de Kernouës au centre de tri Triglaz, à Plouédern.
- Participation à des actions nationales régionales départementales inter collectivités
  - o Portes Ouvertes du centre de tri Trialaz de Plouédern lundi 21 mai 2018

Afin de lutter contre les erreurs de tri, et d'aller à la rencontrer du plus grand nombre possible d'usagers, la CLCL a contribué à l'organisation et a participé aux portes ouvertes du centre de tri Triglaz.

Sur les 431 visiteurs, 53 d'entre eux habitaient sur le territoire de la Communauté Lesneven Côtes des Légendes.

#### o <u>La Semaine Européenne de Réduction des déchets – 19 au 25 novembre 2018</u>

La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) a eu lieu du 19 au 25 novembre 2018.

L'objectif a été:

- de sensibiliser les habitants à la nécessité de réduire la quantité de déchets générés tout en donnant des clés pour agir au quotidien,
- de sensibiliser les usagers à l'importance de la qualité du geste de tri.

#### Plusieurs actions ont été menées :

- Une conférence sur le zéro déchet à eu lieu à la communauté de communes. L'association Zéro Déchet Nord Finistère est venue présenter les intérêts d'un mode de vie « presque zéro déchets » : astuces, chiffres clefs, informations utiles...

#### 4. LES INDICATEURS FINANCIERS

### 4.1 | Le financement du service

Le financement de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés est assuré par :

- La redevance d'enlèvement des ordures ménagères REOM,
- La vente de produits recyclables,
- Des subventions diverses.

#### a) Les tarifs de la REOM

Les tarifs à l'année 2018 ont été modifiés pour passer en redevance incitative. Ils sont composés d'une part fixe forfaitaire intégrant un minimum de levées (bacs ou tambours PAV) et d'une partie variable si il y a dépassement du forfait.

•	,	2018	2017	Evolution 2018/2017	
	PART FIXE	PART VARIABLE			
PARTICULIERS (bénéficiaires des services de collecte/traitement des ordures ménagères et déchets assimilés et de la déchetterie)	Total	Coût de la levée supplémentaire			
Foyer personne seule avec badge - ouverture de colonne (1)	108,00 €	1,00 €	116,00€	-6,9%	
Foyer personne seule avec conteneur de 120 L - levée du bac (1)	108,00 €	2,00€	116,00€	-6,9%	
Foyer 2 personnes et plus avec badge - ouverture de colonne (1)	114,00 €	1,00€	156,00 €	-26,9%	
Foyer 2 personnes et plus conteneur de 120 L - levée du bac (1)	114,00 €	2,00€	156,00 €	-26,9%	
Foyer 2 personnes et plus conteneur de 240 L - levée du bac (1)	114,00 €	4,00 €	156,00 €	-26,9%	
Résidence secondaire avec badge - ouverture de colonne	114,00€	1,00 €	146,00€	-21,9%	
Résidence secondaire conteneur de 120 L - levée du bac	114,00€	2,00€	146,00€	-21,9%	
Résidence secondaire conteneur de 240 L - levée du bac	114,00€	4,00 €	146,00 €	-21,9%	
Camping sur terrain privé (2) avec badge - ouverture de colonne mobile home, chalet et cabanon à caractère d'habitation temporaire	78,00 €	1,00€	90,00€	-13,3%	
Camping sur terrain privé (3) avec badge - ouverture de colonne tente, caravane	42,00€	1,00€	45,00€	-6,7%	
Rassemblements temporaires (4)	35,00€		35,00€	0,0%	

## Détail du nombre de levées inclues :

PART FIXE PARTICULIERS (bénéficiaires des services de collecte/traitement Coût des ouvertures de des ordures ménagères et déchets assimilés et de la déchetterie) colonnes ou levées de bac Total incluses 108,00€ Foyer personne seule avec badge - ouverture de colonne (1) 18 levées x 1 € = 18 € Foyer personne seule avec conteneur de 120 L - levée du bac (1) 9 levées x 2 € = 18 € 108,00€ 24 levées x 1 € = 24 € 114,00€ Foyer 2 personnes et plus avec badge - ouverture de colonne (1) 114,00€ Foyer 2 personnes et plus conteneur de 120 L - levée du bac (1) 12 levées x 2 € = 24 € Foyer 2 personnes et plus conteneur de 240 L - levée du bac (1) 6 levées x 4 € = 24 € 114,00€ 114.00 € 24 levées x 1 € = 24 € Résidence secondaire avec badge - ouverture de colonne Résidence secondaire conteneur de 120 L - levée du bac 12 levées x 2 € = 24 € 114,00€ Résidence secondaire conteneur de 240 L - levée du bac 6 levées x 4 € = 24 € 114,00€ Camping sur terrain privé (2) avec badge - ouverture de colonne 18 levées x 1 € = 18 € 78.00€ mobile home, chalet et cabanon à caractère d'habitation temporaire Camping sur terrain privé (3) avec badge - ouverture de colonne 12 levées x 1 € = 12 € 42,00€

#### **Tarification**

tente, caravane		l l		4010/4011	
	PART FIXE	PART VARIABLE			00 €
PROFESSIONNELS CONVENTIONNES	Total	Coût de la levée supplémentaire			
Services de collecte/traitement des ordures ménagères et déchets assimilés et de la déchetterie)					
Professionnels avec badge - ouverture de colonne	192,00€	1,00€	149	28,9%	
Professionnels avec conteneur de 120 L - levée du bac	244,00€	2,00€	149	63,8%	
Professionnels avec conteneur de 240 L - levée du bac	338,00 €	4,00 €	149	126,8%	
Professionnels avec conteneur de 770 L - levée du bac	816,00 €	13,00€	450	81,3%	
Professionnels avec conteneur de 1100 L - levée du bac	1 076,00 €	18,00€	450	139,1%	
Service de déchèterie et aires de stockage des déchets verts uniquement					
Droit d'accès auquel s'ajoute en fonction des quantités apportées	50€	1,00€	50	0,0%	
Dépôt de bois (le m3)	20 €		16	25,0%	
Dépôt de Déchets Diffus Spécifiques DDS (le m3)	690 €				
Dépôt de gravats (le m3)	27 €		17	58,8%	
Dépôt de Déchets Industriels Banals DIB (le m3)	40 €		35	14,3%	
Dépôt de déchets verts	5€		5	0,0%	
					-

#### professionnels et déchetterie :

#### b) Le mode de règlement de la REOM

Pour les <u>résidences principales</u>, il existe deux catégories de facturation :

- Les personnes seules
- Les foyers de deux personnes et plus

La facturation est semestrielle. Pour bénéficier du tarif « personne seule », le particulier doit signaler sa situation par une déclaration sur l'honneur. La situation prise en compte est celle au 1<sup>er</sup> janvier et au 1<sup>er</sup> juillet de l'année en cours. Dans le cas d'une arrivée ou d'un départ après l'une de ces dates, le montant de la facture est proratisée.

En ce qui concerne les <u>résidences secondaires</u>, les <u>professionnels</u> et les <u>campings</u> aménagés, la facturation est annuelle.

Un tarif spécifique sur justificatif médical a été créé pour les personnes utilisant des couches.

La facturation des <u>campings sur terrains privés</u> se fait selon les résultats des contrôles effectués durant les mois de Juillet et Août.

Les personnes facturées sont :

- Les propriétaires de terrains sur lesquels la présence d'un mobil home, d'un chalet ou d'un cabanon aménagé a été constatée.
- Les propriétaires de terrains sur lesquels la présence d'une tente ou d'une caravane occupée par des personnes extérieures au territoire a été constatée.

La proratisation s'applique sur présentation de justificatifs.

c) Produit de la redevance hors campings sur terrains privés (hors dégrèvements, situation au 23 avril 2019)

RESIDENCES PRINCIPALES + RESIDENCES SECONDAIRES	LOCATIONS SAISONNIERES	PROFESSIONNELS	TOTAL
1°546 186.32 €	6°243.67 €	255°897 €	1°808326.99 €

#### d) Produit de la redevance des campings sur terrain privé

	Usagers	2017	2018
Propri	étaires de terrains privés	27 640.31 €	25 543.50€

#### e) Dégrèvements - annulations

Le montant des dégrèvements et annulations s'élève à 11]212.44 € (situation au 1<sup>er</sup> mars 2019).

## 4.2 Montant annuel des dépenses et des recettes par service

a) La station de transfert des ordures ménagères

	TONNAGE	DEPENS	ES (TTC)	TOTALITE
	TONNAGE	Traitement	Transport	TOTALITE
Ordures ménagères	5 054.34	505 402.38 €	67 558.82 €	572 961.20 €

#### b) La déchèterie

		<b>DEPENSES € TTC</b>		RECETTES € TTC			
CATEGORIES	QUANTITES	Transport et traitement	Autre	Ventes	Location	Autres	
Batteries (T)	8,63			4 425,12 €			
Bois (T)	776,50	61 456,13 €					
Déchets banals (T)	1 190,66	195 908,83 €					
Gravats (T)	1 347,40	31 199,02 €					
Huiles minérales (L)	11 800,00	1 103,14 €					

Huile alim	entaire (L)	2 190,00					
Platinage	(T)	374,42			36 646,94 €		
DMS (T)	REP	45,64					623,72 €
DI¥I3 (1)	Hors REP	12,04	9 863,68 €				
Piles usag	ées (T)	2,67					
Tubes et c	ımpoules usagés (T)						22 627 00 6
DEEE		261,93					22 687,09 €
DEA							776,65 €
Totaux	Totaux (T) (sans les huiles) 4 019,89 299 530,80 € 0,00 € 41 072,06 €			24 087,46 €			
Résultats 2018		299 530,8	0€	(	65 159,52 €		
SOIT COUT D'EXPLOITATION (TTC)					234 3	371,28 €	

c) Les plates-formes de déchets verts

	TONNAGES PAR SITE			CUMUL	COUTS	
	Lesneve n	Plounéour - Trez	Guissény	TONNAGE S	BROYAGE TTC	
Déchets verts	4 009.68	3 849.44	3 176.50	11 035.62	172 598.18 €	

### d) Le tri sélectif

CATEGORIES	QUANTITES COLLECTEE S (TONNES)	DEPENSES € TTC			RECETTES € TTC		
	3 (TORRES)	Collecte	Collecte Transport Tri		Vente	Citéo	
Verre	1429,34		10 722,92		36 999,94		
Emballages secs	1765,98	Régie	Régie	291 095,59	131 362,03	389 691,42	
Carton déchèterie	322,97		21 6	21 690,51			
Totaux	3 518,29		32 413,43	291 095,59	180 947,45	389 691,42	
Résultats 2018 323 509,02 570					0 638,87		
					247		
SOIT BILAN (TTC)					129,85		

## 4.3 Montant annuel comptable des dépenses et des recettes du service déchets

a) L'investissement

Chapitre		REALISATIONS 2017	Prévisions BP 2018	Réalisations 2018	RAR 2018	% réalisat° /prévisions+ RAR	% réalisat° 2018/2017
	Dépenses d'investissement	177 589,48 €	1 034 277 €	276 624,08 €	712 433,10 €	95,63%	55,77%
001	Solde d'exécution reporté	- €					
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €		0,00%	
165	Dépôts et cautionnements (retour composteurs)	275,00 €	250 €	185,00€		74,00%	
20	Immobilisations incorporelles (insertion annonces légales)	351,86 €	3 600 €	2 430,82 €		67,52%	
21	Immobilisations corporelles (BOM + composteurs)	80 693,40 €	844 007 €	205 294,30 €	612 420,30 €	96,88%	154,41%
23	Immos en cours (constructions et trvx voirie & réseaux divers)	81 410,22 €	171 368 €	53 661,96 €	100 012,80 €	89,68%	
020	Dépenses imprévues d'investissement	- €	- €	- €			
040	Subv. d'équipement transférées au compte de résultat	14 859,00 €	15 052 €	15 052,00 €		100,00%	
	Recettes d'investissement	689 854,36 €	1 034 277 €	810 556,74€	70 142,79 €	78,37%	17,50%
001	Excédent reporté	428 472,53 €	512 264 €	512 264,88 €			
021	Virement de la section de fonctionnement	- €	49 277 €	- €			
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	- €	- €	- €		0,00%	
10	Dotations fonds divers réserves - FC-TVA	1 983,35 €	193 213 €	38 790,63 €	30 142,79 €	35,68%	1855,81%
13	Subventions d'équipement	- €	20 000 €	- €	40 000,00 €	200,00%	
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €			
165	Dépôts et cautionnements reçus (composteurs)	2 035,00 €	2 000 €	1 980,00 €		99,00%	-2,70%
040	Amortissements	257 363,48 €	257 523 €	257 521,23 €		100,00%	0,06%
	EXCEDENT DE FINANCEMENT	512 264,88 €		533 932,66 €	- 642 290,31 €		
	RESULTAT APRES RESTES A REALISER	428 472,53 €		- 108 357,65€	- €		

## b) L'exploitation

Chapitre		REALISATIONS 2017	Prévisions BP 2018	Réalisations 2018	% réalisat° /prévisions	% réalisat° 2018/2017
	Dépenses d'exploitation	2 768 388,48 €	3 433 265 €	2 914 553,56 €	84,89%	5,28%
011	Charges à caractère général (eau, matériels, outillages, fournitures administratives, maintenance, téléphone,)	115 258,64 €	319 000,00€	166 380,06 €	52,16%	44,35%
6066	Carburants	98 035,91 €	110 000 €	116 364,66 €	105,79%	18,70%
611	Sous-traitance générale	1 414 486,76 €	1 600 000 €	1 464 739,98 €	91,55%	3,55%
6152	Entretien matériel roulant	100 549,37 €	110 000 €	110 033,23 €	100,03%	9,43%
6281	Concours divers (cotisations SYMEED)	4 592,25 €	4 596 €	4 595,40 €	99,99%	0,07%
6287	Divers frais remboursés au budget principal	44 126,34 €	50 000 €	43 869,62 €	87,74%	-0,58%
012	Charges de personnel et frais assimilés	719 164,50 €	765 000 €	729 801,46 €	95,40%	1,48%
65 & 67	Autres charges de gestion courante (Non-valeur - créances éteintes) et charges exceptionnelles (titres annulés exerc. antérieurs) = annulation de redevances	14 811,23 €	25 500 €	21 247,92 €	83,33%	43,46%
022	Dépenses imprévues	- €	142 369 €	- €	0,00%	0,00%
023	Virement à la section d'investissement	- €	49 277 €	- €		0,00%
042	Dotations aux amortis. et provisions	257 363,48 €	257 523 €	257 521,23 €	100,00%	0,06%
	Recettes d'exploitation	3 630 602,10 €	3 433 265 €	3 371 410,71 €	98,20%	-7,14%
002	Résultat de fonctionnement reporté	805 650,53 €	862 213 €	862 213,62 €		
703	Vente de produits résiduels	235 289,00 €	250 000 €	216 435,38 €	86,57%	-8,01%
706	Prestations de services (redevances OM)	2 125 175,31 €	1 868 500 €	1 801 697,56 €	96,42%	-15,22%
7083	Locations diverses (frais d'accès au service)	17 060,00 €	15 000 €	14 585,00 €		
7087-88	Autres produits d'activités annexes (badges)	1 455,00 €	1 000 €	9 165,00 €	916,50%	529,90%
74	Subvention d'exploitation (Citéo - Ocad3E - EcoMobilier - EcoDDS)	421 092,40 €	420 000 €	450 493,48 €	107,26%	6,98%
75	Autres produits (FC-TVA)	- €	- €	47,99 €	0,00%	
77	Produits exceptionnels	10 020,86 €	1 500 €	1 720,68 €		-82,83%
042	Quote-part subv. transférable au compte de résultat	14 859,00 €	15 052 €	15 052,00 €	100,00%	1,30%
	SOLDE D'EXCUTION DE L'EXERCICE (hors report excédent n-1	56 563,09€		- 405 356,47 €		-816,64%
	EXCEDENT D'EXPLOITATION	862 213,62 €		456 857,15€		-47,01%

## 4.4 | Rémunérations annuelles des principales prestations de service réalisées par des entreprises sous contrat

ENTREPRISES	PRESTATIONS REALISEES	2017	2018	Variation 2018/17	
Le Goff Transports	Chargement du verre de la déchetterie	9 642,51 €	10 722,92 €	11,20%	
Guyot	Collecte et traitement des dépôts sauvages (Lanveur + Gouerven)	- €	7 217,17 €		
environnement	Collecte et traitement des gravats	32 886,57 €	31 199,02 €	-5,13%	
	Transport et traitement des DIB	199 724,38 €	195 908,83 €	-1,91%	
	Broyage des déchets verts		160 416,67 €		
Théaud	Surcoût lié à la présence d'indésirables dans les déchets	166 152,03 €	907,85 €	-2,91%	
Catana	Traitement des ordures ménagères	504 996,90 €	505 402,38 €	0,08%	
Sotraval	Tri des emballages ménagers	284 336,30 €	291 095,59 €	2,38%	
VEOLIA	Transport des ordures ménagères	61 605,94 €	67 558,82 €	9,66%	
Les Recycleurs Bretons	Collecte et Traitement du bois	62 359,44 €	61 456,13 €	-1,45%	
	Transport et conditionnement du carton	20 334,60 €	21 690,51 €	16,07%	
	Collecte et traitement des dépôts sauvages de Lanveur		2 716,16 €		
Navaléo	Entretien du débourbeur		374,00 €		
	Collecte et traitement des DMS	8 432,49 €	9 863,68 €	16,97%	
Sarp Ouest Saniroise	Collecte et traitement des Huiles usagées	1 056,00 €	1 103,14 €	4,46%	
TOTAL DEPENSES		1 351 527,16 €	1 367 632,87 €	1,19%	

4.5 | Montant détaillé des principales aides reçues d'organismes agréés au titre du décret n°92-377 du 1<sup>er</sup> avril 1992 relatif aux déchets résultant de l'abandon des emballages ou mandatés par des organismes agréés.

ORGANISME	RECETTES EN TTC	2017	2018	Variation 2016/201 7
Eco-Emballages Eco Folio	Soutien à la valorisation des emballages	333 477,52 €	389 691,42 €	
(CITEO)	Soutien à la valorisation du papier	30 038,45 €		25,86%
Ecomobilier	Soutien à la valorisation des DEA	38 863,03 €	776,65 €	
ОСАЗЕ	Soutien à la valorisation des DEEE	17 901,40 €	22 687,09 €	26,73%
ECODDS	Soutien à la collecte des DDS	812,00 €	623,72 €	-23,19%

	421 092,40		
TOTAL RECETTES	€	413 778,88 €	-1,74%

## 4.6 | Montant détaillé des principales ventes de matériaux au titre de la valorisation (selon le compte administratif 2018)

ENTREPRISE S	PRESTATIONS REALISEES	2017	2018	Variation 2018/2017
	Achat de la ferraille (déchèterie)	33 468,30 €	36 646,94 €	-9,5%
Guyot	Achat des batteries (déchèterie)	4 519,25 €	4 425,12 €	2,1%
environnement	Achat de l'acier (collecte sélective)	8 599,75 €	11 253,69 €	-30,9%
	Achat de l'alu (collecte sélective)	2 709,55 €	3 449,60 €	-27,3%
UPM	Achat du papier + primes (collecte sélective)	62 751,76 €	18 981,84 €	69,8%
Saint-Gobain Emballage/ Verralia	Achat du verre (collecte sélective)	33 208,49 €	36 999,94 €	-11,4%
	Achat du carton (collecte sélective)	20 928,56 €	-	
SITA OUEST	Achat du carton (déchèterie)	23 776,24 €	-	
	Achat du papier (collecte sélective)		50 812,93 €	
Véolia	Achat du carton (collecte sélective)		21 474,83 €	
veotid	Achat du carton (déchèterie)		12 585,48 €	
Valorplast	Achat de plastique (collecte sélective)	22 754,58 €	19 766,12 €	13,1%
Revipac	Achat du briques alimentaires (collecte sélective)		243,19 €	
Sotraval	Achat de gros de magasin (collecte sélective)	21 820,74 €	5 379,83 €	75,3%
	TOTAL RECETTES	234 537,22 €	222 019,51 €	-5,34%

## **5.** SYNOPTIQUE DES FLUX DE GESTION DES DECHETS

